



Communauté métropolitaine
de Montréal

Communiqué de presse

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SALUE LES DERNIÈRES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Montréal, le 18 février 2010 – La Communauté métropolitaine de Montréal accueille avec enthousiasme les nouveaux objectifs de réduction ainsi que les actions proposées par le gouvernement du Québec dans le cadre du renouvellement de la politique de gestion des matières résiduelles. Invitée à commenter les documents publiés afin d'en bonifier le contenu, c'est avec empressement que la Communauté a transmis ses commentaires à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp.

Par la même occasion, la Communauté salue les investissements annoncés par les gouvernements du Québec et du Canada visant l'implantation d'installations de biométhanisation et de compostage des résidus organiques dans le Grand Montréal. Avancée importante dans la gestion des matières résiduelles, ces investissements permettront non seulement d'atteindre les objectifs de valorisation des matières organiques mais produiront une énergie verte, contribuant ainsi aux objectifs québécois de lutte aux changements climatiques. Une telle production d'énergie verte remplacera l'utilisation de quantités importantes de combustibles fossiles contribuant ainsi aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Québec. De plus, la mise en service des installations de traitement des résidus organiques réduira considérablement les impacts sociaux et environnementaux produits par l'enfouissement des importantes quantités de matières organiques produites par les citoyens du Grand Montréal. Rappelons que le bilan métropolitain 2008 de la gestion des matières résiduelles indique que le taux de récupération des matières organiques stagne depuis plusieurs années sous la barre des 10 % des quantités totales de matières résiduelles produites.

Les trois enjeux majeurs du projet de politique, soit, mettre fin au gaspillage des ressources, contribuer aux objectifs du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* et de la *Stratégie énergétique du Québec*, et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles, sont parfaitement alignés avec les positions mises de l'avant par la Communauté. Toutefois, la Communauté souligne que les investissements et le cadre réglementaire nécessaires à l'atteinte des objectifs doivent être au rendez-vous.

À la suite de l'adoption et de la mise en œuvre par le gouvernement du Québec de la nouvelle politique et son plan d'action 2010-2015, la Communauté amorcera les travaux de révision de son *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. La Communauté franchira ainsi un pas de plus vers l'autonomie régionale en matière de traitement et d'élimination des matières résiduelles tout en favorisant le développement de l'industrie environnementale.

Les commentaires de la Communauté sont disponibles sur le site www.cmm.qc.ca.

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,6 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement, dont la planification de la gestion des matières résiduelles. En vigueur depuis 2006, le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* contient 19 mesures visant l'atteinte des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles potentiellement valorisables contenues à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

- 30 -

Pour renseignements :

Michel Allaire
Coordonnateur, Environnement
Communauté métropolitaine de Montréal
Téléphone : 514-350-2550
Courriel : michel.allaire@cmm.qc.ca